



## Procès-verbal de la REUNION du 27 MAI 2024

---

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Déprèle Christine, Mme Gaëlle Leschiera.

Absente excusée: Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christine Déprèle.

---

### **. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2024**

**\*DEL. 21/2024 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 09 avril dernier.

*Adopté à l'unanimité.*

### **. 2/ Signature de la convention de prestation de services établie entre 5 communes pour la secrétaire mutualisée**

**\*DEL. 22/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des maires de Chambost-Allières, St-Just-d'Avray, Chénelette, Lamure-sur-Azergues, Chambost-Allières et Claveisolles de recourir à une secrétaire mutualisée en prestation de services en cas d'absence des secrétaires en poste (maladie, formation, congés) ou en cas de surcharge de travail. Mme Ophélie Collard, gérante de l'auto-entreprise à son propre nom, est intéressée pour assurer cette mission. Une convention de prestation de services a été établie entre les 5 communes et Mme Collard pour définir ses modalités d'intervention et définir le montant de la prestation. Le Conseil Municipal valide la convention établie pour une durée d'un an et fixant le tarif horaire de la prestation à 26.00 €.

*Adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire indique que Mme Collard sera à Claveisolles les jeudis après-midi.

### **3/ Signature de l'avenant n°1 à la convention financière pour la mise en place d'une Maison France Services à Lamure-sur-Azergues afin d'intégrer la commune de Chambost-Allières**

**\*DEL. 23/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'une Maison France Services a été mise en place à Lamure-sur-Azergues en 2022 et que les communes associées à ce service sont Chénelette, Claveisolles, Grandris, Poule-les-Echarmeaux, Saint-Just-d'Avray et Saint-Nizier-d'Azergues.
- que la commune de Lamure-sur-Azergues porte administrativement et financièrement cette structure en partenariat avec le PIMM'S Médiation Bourgogne du Sud.
- qu'une convention a été signée le 11 août 2022 avec les communes précitées pour définir les modalités financières des communes partenaires et le reversement de leur participation à la commune de Lamure-sur-Azergues.

Il ajoute que de Chambost-Allières a souhaité rejoindre ce partenariat au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu'il convient de signer un avenant à la convention du 11 août 2022 pour intégrer cette commune et déterminer la nouvelle répartition des participations des communes :

Communes	Nombre d'habitants	%
Chambost-Allières	842	12.31 %
Chénelette	345	5.04 %
Claveisolles	659	9.63 %
Grandris	1 206	17.63 %
Lamure-sur-Azergues	1 121	16.39 %
St-Nizier-d'Azergues	1 083	15.83 %
St-Just-d'Avray	814	11.90 %
	770	11.26 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 840</b>	<b>100 %</b>

Avec l'intégration de Chambost-Allières, la participation de Claveisolles pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 passe de 644.50 € à 565.16 € (soit une baisse de 79.34 €).

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 tel que présenté par Monsieur le Maire,

*Adopté à l'unanimité.*

#### **. 4/ Renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale**

##### **\*DEL. 24/2024**

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 10 juin 2024. Un nouveau modèle de convention a été rédigé par La Poste, L'Association des Maires de France et l'Etat et présente les caractéristiques suivantes :

- une durée de convention plus souple pouvant varier entre 1 et 9 ans
- une accessibilité horaire minimum de 12h00 par semaine (12h30 à Claveisolles)
- une offre de services élargie pour répondre aux besoins du public
- une rémunération valorisant l'activité

La commune sera toujours éligible au versement d'une indemnité forfaitaire garantie révisée annuellement (d'un montant de 1 185 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Le Conseil Municipal approuve les modalités de la convention de partenariat avec La Poste et fixe la durée de la convention à 6 ans.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **. 5/ COR : Modification statutaire pour la compétence Informatique**

##### **\*DEL. 25/2024**

Par délibération en date du 9 avril 2024, la COR a modifié ses statuts au niveau de la compétence informatique définie à l'article 2-3 15°. Les communes membres doivent à présent se prononcer sur cette délibération dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal approuve la modification de la compétence informatique de la COR définie dans les statuts de la COR.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **. 6/ Projet Photovoltaïque**

##### **\*DEL. 26/2024**

Suite aux analyses d'opportunité photovoltaïque réalisées par ALTE 69, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de 2 bâtiments communaux : l'église et le local technique.

Trois entreprises ont été consultées et ont déposé une offre :

	<b>Eglise</b>	<b>Local technique</b>	<b>TOTAL HT</b>
<b>CHETAIL</b>	16 303.34 € HT	13 798.07 € HT	30 101.41 € HT
<b>RUBAUD</b>	16 659.50 € HT	13 429.20 € HT	30 088.70 € HT
<b>ECO ENERGIES SYSTEMES</b>	23 500.00 € HT	18 900.00 € HT	42 400.00 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise CHETAIL d'un montant de 16 303.34 € HT pour la toiture de l'église et l'offre de l'entreprise RUBAUD ELEC d'un montant de 13 429.20 € HT pour la toiture du local technique.

*Adopté à l'unanimité.*

Le projet nécessitant le dépôt d'une demande d'urbanisme ainsi que des démarches administratives, les travaux ne pourront pas commencer avant l'automne 2024.

## **. 7/ Projet de résidence intergénérationnelle**

### **\*DEL. 27/2024 : Demande de subvention**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projet 2024.

*Adopté à l'unanimité.*

\*Lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été envisagé de recourir au mécénat pour trouver du financement. Compte tenu de la complexité de la procédure, il est décidé de ne pas donner suite.

### **\*DEL. 33/2024 : Gestion de la résidence :**

Après plusieurs réflexions sur le sujet, le Conseil Municipal est favorable à ce que l'ADHA (Aide à Domicile de la Haute Azergues) assure la gestion de la résidence. Cette association a en effet une bonne connaissance du territoire en matière d'accompagnement des seniors, dispose des compétences, de la ressource humaine et d'une offre de services répondant aux besoins des futurs résidents.

### **\*DEL. 32/2024 : Alimentation électrique de la résidence**

Monsieur le Maire rappelle que la demande de permis de construire a été déposée fin février. Dans le cadre de l'instruction d'urbanisme, la commune a sollicité le guichet de raccordement ENEDIS pour avis sur les conditions d'alimentation de l'opération.

Après analyse de cette étude par les services du SYDER, l'estimation financière est la suivante :

Désignation des prestations	Montant barème TTC	Abattement	Participation réfectée
Alimentation électrique	60 405.92 €	40 %	<b>36 243.55 €</b>

Le Conseil Municipal valide la proposition de travaux du SYDER qui prévoit une participation de la commune à hauteur de 36 243.55 €.

*Adopté à l'unanimité.*

\*Appel d'offres : une réunion pour prévoir le descriptif de l'appel d'offres est prévue en mairie lundi 10 juin à 10h00 avec l'architecte et l'ADHA.

## **8/ Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)**

### **\*DEL. 28/2024**

Lors de la séance du 9 avril dernier, le Conseil Municipal a délimité les ZAE nR. Conformément à la Loi, une consultation du public a été effectuée du 16 au 26 mai 2024 selon les modalités suivantes : page Facebook, site internet, panneau lumineux, registre ouvert en mairie.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Filière « Eolien » : voir carte
- Filière « Solaire photovoltaïque » : sur tous les secteurs bâtis, toitures photovoltaïques sur les constructions existantes et les constructions nouvelles ;  
Installations agrivoltaïques à condition qu'elles ne nuisent pas à l'agriculture
- Filière « Géothermie » : sur l'ensemble de la commune
- Filière « Biogaz/biométhane » : sur l'ensemble de la commune
- Filière « Bois-énergie/biomasse » : sur l'ensemble de la commune

Le Conseil Municipal définit les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que présentées par Monsieur le Maire et valide la transmission des cartographies en sous-préfecture, à la COR et au Syndicat Mixte du Beaujolais.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 9/ Voirie**

\*PATA : La COR a attribué cette année à la commune 2 tonnes de PATA. Une partie sera appliquée Chemin Essarlet à La Grandouze et l'autre partie à Valtorte.

\*Suite aux fortes précipitations de ces dernières semaines, quelques travaux seront à prévoir.

\*Rue de la Manécanterie : La voie qui va desservir la résidence intergénérationnelle est actuellement privée et est grevée de plusieurs servitudes de passage puisqu'elle dessert aussi 3 autres propriétés. Une réunion s'est tenue dernièrement avec les propriétaires riverains et des représentants de la commune et des Clés du Soleil pour échanger sur l'aménagement de cette voie et son classement dans le domaine public. Un accord a été trouvé dans l'intérêt de toutes les parties. La démarche nécessite le passage d'un géomètre et la rédaction de plusieurs actes notariés. Le Conseil Municipal valide la poursuite de la procédure.

## **. 10/ Ecole publique**

Le Conseil Municipal est informé que le couvercle du bac à sable a été remplacé par l'entreprise AUGAY pour un montant de 1 368.89 € HT.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SOLMARK d'un montant de 1 414 € HT pour la réalisation de traçages dans la cour de l'école (parcours vélo, jeux).

## **. 11/ Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2024**

### **\*DEL. 29/2024**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental sur les recettes provenant du produit des amendes de police relative à la sécurité routière pour les travaux de sécurisation de la Montée du Couvent.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 12/ Participation collective à la lutte contre le frelon asiatique**

La COR participe depuis plusieurs années à la lutte contre le frelon asiatique en partenariat avec le GDS du Rhône. Le nombre de nids ayant progressé fortement, la COR a dû tripler sa participation financière ; c'est pourquoi elle sollicite cette année les communes pour abonder son enveloppe financière à hauteur de 200 € par commune.

### . 13/ Révision de la carte communale

L'Atelier AUA ayant mis à jour le projet de révision de la carte communale conformément aux préconisations et attentes des services de la DDT et de la Sous-Préfecture, une réunion de présentation est prévue ce vendredi 31 mai à 13h45 en mairie avec les personnes publiques associées.

### . 14/ Vente de bois

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles de bois. Dernièrement, Gérard Achaintre, Paul Martin et Sébastien Laval ont fait le tour des parcelles et proposent :

- de faire une éclaircie dans le bois se trouvant à la cime de Soubran puis de mettre en vente le fonds et le fruit. Cette vente pourrait aider au financement de la résidence intergénérationnelle.
- de couper le bois (entre la Croix Rozier et la Croix Marchampt) et éventuellement de l'utiliser pour la construction de la résidence intergénérationnelle

Le Conseil Municipal valide ces 2 propositions.

### . 15/ Location du logement du rez-de-chaussé de la Résidence « Les Genêts »

#### **\*DEL30. /2024**

Le Conseil Municipal valide la candidature de M. ROUGE Matthias pour occuper le logement T1 du rez-de-chaussée du bâtiment « Les Genêts » à compter du 10 juin 2024 et autorise Monsieur le Maire à établir le bail aux conditions particulières suivantes :

- Loyer mensuel de 270 €
- Dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer
- Loyer révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre publié par l'INSEE.

*Adopté à l'unanimité.*

### . 16/ Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement de l'antenne ORANGE

#### **\*DEL31. /2024**

Afin de permettre le raccordement électrique de l'antenne qui a été implantée aux Igards pour améliorer le réseau mobile sur la commune, des câbles doivent traverser les parcelles cadastrées n°72 et 219 section ZH dont la commune est propriétaire. Des bornes électriques doivent également être posées sur ces mêmes parcelles.

Il convient donc qu'une convention soit signée avec Enedis pour autoriser le passage de la ligne et la pose des bornes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de servitudes

*Adopté à l'unanimité.*

### . 17/ Festivités

**\*Journée de la Résistance** : Elle aura lieu le dimanche 23 juin à 9h15 à La Douzette.

**\*Pique-nique du 14 Juillet au Mont Soubran** : Bien que la table d'orientation ne pourra pas être posée à cette date, le Conseil Municipal souhaite maintenir le pique-nique au Mont Soubran qui a fait l'objet de plusieurs aménagements ces derniers mois : tables pique-nique, cages de foot.

**Pique-nique annulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17/06/2024, en raison des élections législatives.**

**\*80 ans du Bombardement à La Douzette** : Cet anniversaire sera célébré le dimanche 11 août. Thomas Dumontet propose de lire un texte qu'il a préparé, qu'une autre personne fasse la lecture du discours de M. Roux, maire de l'époque et de faire venir une fanfare. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

## . 17/ Elections Européennes du 9 juin

Le Conseil Municipal établit le planning des permanences pour la tenue du Bureau de vote qui sera ouvert de 8h00 à 18h00.

## . 11/ Questions diverses

- Urbanisme :

### Permis de Construire et Déclaration Préalables accordés depuis la dernière séance

DP 069 060 24 00006	M. MARTEL Bruno 168 Route de la Douzette	Pose de photovoltaïques en surimposition de toiture
DP 069 060 24 00007	M. SCOTTI Mickael 3826 route de Claveisolles	Installation de 7 panneaux photovoltaïques
DP 069 060 24 00008	M. LESCHIERA Franck 226 Impasse de Bel Air	Pose de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 41 m <sup>2</sup>
DP 069 060 24 00009	M. SAMBARDIER Philippe	Construction d'un abri voiture de 20 m <sup>2</sup>

### Permis de Construire et Déclaration Préalables en cours d'instruction

DP 069 060 24 00010	M. MARCAGGI Lilian 2457 route de Claveisolles	Construction d'une terrasse en bois autoclave de 20 m <sup>2</sup>
DP 069 060 24 00011	M. VACHON Axel 111 Rue de la Manécanterie	Installation de fenêtres velux
PC 069 060 24 00002	M. et Mme ACHAI NTRE Quentin 217 Montée des Chizeaux	Extension de 24m <sup>2</sup> d'une maison existante

- Bulletin municipal : La distribution est prévue début juillet.
- Archivage : La mission d'archivage à la mairie est terminée. Les archives de plus de 50 ans seront à déposer aux Archives Départementales.
- Bois du Couvent : Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait décidé de planter des arbres fruitiers dans l'ancien bois du Couvent. Sébastien Laval a fait réaliser 2 devis pour la fourniture des plans (60 noyers, 30 châtaigniers, 10 cognassiers, 10 pruniers et 10 pruniers quetsches).
- Pumptrack : Le panneau réglementant l'utilisation de cet espace ayant été livré, le pumptrack sera ouvert au public dans les prochains jours.
- Séminaire des élus : Il aura lieu les 12 et 13 octobre prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,  
*Christine Déprèle*

Le Maire,  
*Dominique DESPRAS*